

Chroniques Dieuzoises

6

à la source du pays du Saulnois

Bulletin municipal • n°81



Dieuze :
petite ville
de demain ?

Dieuze



Le mot du maire

Jérôme LANG



CHERS DIEUZOISES ET DIEUZOIS

L'été est bien installé et nous enveloppe d'une couverture chaude et douillette. C'est la saison de tous les possibles.

L'énergie, point capital depuis plusieurs mois, et nos convictions fortes en matière de transition énergétique nous amènent à continuer le remplacement des lampes de l'éclairage public en lampe LED : déjà plus de 20% des 747 points lumineux que compte notre ville. De plus, grâce à la coupure de l'éclairage de 23h à 5h du matin, la municipalité va pouvoir autofinancer l'ensemble du parc lumineux avant la fin de notre mandature.

Les projets avancent également dans le cadre de "Petite Ville de Demain" notamment par une réflexion sur le réaménagement du centre ville et du futur pôle scolaire.

De forts investissements pour nos associations qui sont la vitrine de notre commune et qui brillent dans leurs différents domaines. Félicitations à eux !

Nous avons travaillé et accompagné quelques entreprises en difficulté ; une solution a d'ores et déjà été trouvée pour HET avec des investissements à la clé rendant cette industrie plus vertueuse, performante et innovante.

Prochaine étape, la reprise de ce qui a fait la fierté de notre ville pendant plusieurs décennies : la société Rafer (ex SIC GGB), fleuron industriel au savoir-faire unique en France et en Europe qui compte 81 salariés.

Enfin, nous avons inauguré le 8 mars dernier l'allée des Femmes Célèbres, parvis de la Mairie, symbole de notre engagement auprès des femmes de tous horizons et des quatre coins de notre territoire.

Les événements de ces dernières semaines nous rappellent que le respect des droits et des devoirs de chacun est nécessaire à un "bien vivre ensemble". L'État et les collectivités locales ne sont pas l'alpha et l'oméga. C'est à chacun d'entre nous d'être le porte-drapeau de notre nation dans le respect de nos institutions.

Nous avons tous la responsabilité de notre avenir, de notre démocratie ; ce n'est qu'ensemble que nous réussirons !

J'en profite pour remercier nos gendarmes, notre policier municipal et nos pompiers pour le travail accompli au quotidien.

Je vous laisse maintenant le soin de découvrir le travail de l'équipe municipale et vous souhaite de belles et agréables vacances !

Jérôme LANG
Maire de Dieuze

EN COMPAGNIE DES NOUVEAUX ARRIVANTS

Le 16 juin 2023, nous avons organisé, pour la première fois, une soirée de rencontre avec les personnes nouvellement installées dans notre commune.

Il s'agissait, en toute simplicité, de faire connaissance, de présenter l'équipe municipale et surtout de faire découvrir notre commune, son histoire, ses services, ses atouts et ses projets. Cette démarche s'inscrit dans une volonté de dialogue et de communication avec nos administrés.



LOUIS DE FUNÈS À L'HONNEUR

Cavalcade du printemps et cinéma.

L'amicale du personnel communal de la ville a participé à cette dernière cavalcade, de la façon la plus cinématographique possible mettant à l'honneur "Louis de Funès", comme déjà à Vic-sur-Seille et Château-Salins. Rabbi Jacob et sa troupe ont conquis les nombreux spectateurs s'étant rendus à la cavalcade de Dieuze, le 2 avril dernier. Merci encore à l'ensemble des participants.





DES NOUVEAUTÉS À L'ÉTANG DES ESSARTS

Nous nous sommes engagés à compléter et améliorer régulièrement la balade autour de l'étang des Essarts.

Pour cette année, une balançoire, un kiosque à livres (en collaboration avec la bibliothèque) et une table de pique-nique ont été installés par les services techniques, de même qu'un panneau supplémentaire expliquant la présence des différentes espèces de petits animaux, rencontrés autour du plan d'eau, en complément des poissons et des oiseaux. Enfin, un arbre "remarquable", un orme de plus de deux cents ans diagnostiqué par l'ONF, finalise cette liste.

Nous sommes bien sûr intéressés par vos remarques et vos suggestions pour continuer à embellir ce site.

LE GUIDE DE L'ÉCO-CITOYEN

Ce document, distribué dans votre boîte-aux-lettres, est disponible sur le site de la ville de Dieuze et avec le QR code spécifique apposé dans la mairie.

Nous tenons à remercier les sponsors et annonceurs qui ont contribué au financement et à l'élaboration de cette édition.

Ce guide vous permet de découvrir les projets de votre municipalité pour un avenir éco-responsable, en particulier la réflexion sur le thème de l'éco-durabilité au sein des différents services municipaux (périscolaire et services techniques) qui contribuent, à leur manière, au patrimoine végétal et floral dans notre environnement quotidien.



L'INDICE CARBONE ET SA SUITE

Nous nous étions engagés, dans la délibération du 28 juin 2021, à calculer l'impact des gaz à effet de serre sur le fonctionnement, les bâtiments et les consommations de la mairie de Dieuze, au travers de son indice carbone.

Cet indice carbone a fait l'objet d'une restitution lors de la dernière réunion publique du 1^{er} mars 2023.

Julien Vautrin, président de l'InvenTerre du Pré Vert et partenaire de la municipalité dans cette action, avait expliqué cette démarche aux personnes présentes et leur avait fait part des préconisations possibles et souhaitables pour limiter les conséquences négatives sur notre planète. Un lien est accessible sur le site de la mairie de Dieuze dans la rubrique "Citoyen - écologie".

En concertation avec l'association de l'Inventerre du Pré Vert et l'équipe municipale, une solution va être proposée aux Dieuzois leur permettant de connaître leur bilan énergétique, de l'affiner et d'évaluer l'impact des gaz à effet de serre par un indice carbone précis.

En utilisant le logiciel qui a servi pour la ville, les 12 foyers qui souhaiteraient faire cette démarche pourraient recevoir des propositions concrètes et ainsi faire face au défi énergétique à venir.

Nous reviendrons vers vous rapidement par le biais des canaux habituels de communication pour vous solliciter sur la base du volontariat. Cette démarche se fera bien sûr dans des conditions conviviales et nécessiteront un investissement, en toute discrétion, dans vos habitudes de consommation.



Dieuze

Vie communale



UN POINT DE MI-MANDAT

Initié dans le Saulnois depuis juillet 2021, le programme "Petites villes de demain" a pour objectif de revitaliser les deux communes bénéficiaires, Château-Salins et Dieuze, tout en impulsant plus largement une dynamique sur le territoire communautaire.

Depuis 2021, et tout au long de 2022, les Petites villes de demain, accompagnées par la Communauté de communes du Saulnois, ont réalisé une étude approfondie de ces deux villes et ont identifié les enjeux de redynamisation pour leur territoire. Cette démarche s'appuie, depuis ses débuts, sur une culture de collaboration, tant avec les partenaires institutionnels du programme (État, région Grand-Est, département de Moselle, Banque des territoires, etc.) qu'avec les acteurs locaux et la population du Saulnois à travers différentes actions de démocratie participative baptisées "Mon Saulnois de Demain".

Ces mois de travail ont permis au territoire et aux petites villes d'élaborer un plan d'action concret pour leur revitalisation qui sera prochainement validé par les partenaires signataires. En plus de fournir de nouveaux outils aux collectivités pour faciliter leurs démarches de redynamisation, la signature actera officiellement le lancement de la phase opérationnelle du programme et le suivi des projets.



Petites villes de

Plusieurs actions sont déjà en cours ou en phase de développement pour un avenir proche, notamment des projets intercommunaux ayant un impact certain sur la vie dieuzoise. L'opération programmée de l'amélioration de l'habitat - rénovation urbaine (OPAH-RU) est actuellement en phase d'étude et se manifeste par un important travail d'enquête, mené par la Communauté de communes du Saulnois et ses opérateurs (Centre d'amélioration du logement de la Moselle CALM-SO-LIHA et Urbitat+) sur les logements vacants et dégradés. Le lancement de l'OPAH-RU est prévu pour début 2024 et représentera sans aucun doute un outil puissant pour accompagner techniquement et financièrement les propriétaires dieuzois dans la rénovation de leurs logements.

Cette année marque également la mise en route de projets ancrés localement pour la ville de Dieuze. L'expérimentation de l'allée des Femmes Célèbres sur le parvis de la mairie a été fructueuse. Non seulement pour la valorisation du monde culturel à Dieuze, mais aussi pour l'essai de démocratie participative permettant à un public large de voter pour de célèbres femmes. Depuis le début du programme, la collectivité met également en œuvre tous les moyens à sa disposition pour valoriser l'activité commerciale et artisanale sur le territoire, notamment grâce à la démarche "Commerce à l'essai", portée par notre partenaire "Alexis Grand-Est", et à la création d'un commerce éphémère permettant aux artisans d'exposer et de vendre leurs produits dans un cadre sécurisé. Dans cette même optique, le projet de pépinière commerciale dans la rue Poincaré (ancien BM Diffusion) 1 avance et offrira aux futurs acteurs économiques, inscrits dans le cadre du "Commerce à l'essai", des locaux adaptés répondant aux normes énergétiques les plus récentes, dans une perspective de développement durable.

La rénovation progressive de l'éclairage public, en remplaçant les luminaires vétustes par des LED, s'inscrit également dans la perspective de transition écologique souhaitée par le maire. En effet, ce changement permettra de réduire drastiquement la consommation énergétique de l'éclairage public, tout en disposant d'un matériel d'une meilleure durée de vie, recyclable et plus économique pour la collectivité. De plus, cette mesure de

Esquisses de la place
du marché

demain



rénovation va de pair avec une diminution de l'éclairage, renforçant ainsi les économies d'énergie et préservant la faune nocturne de la pollution lumineuse. En outre, l'année 2023 marque le début des phases de concertation et de réflexion avec l'ensemble des partenaires institutionnels pour le projet de pôle Jeunesse & Culture, qui regroupera, sur un même site, une école maternelle et primaire, les services de la MJC, du centre social, de la médiathèque et de la bibliothèque municipale. La collectivité travaille également en collaboration avec les établissements hospitaliers de Dieuze et la Maison d'enfants à caractère social (MECS), afin de concevoir un pôle le plus accessible et inclusif possible. La collectivité est ainsi convaincue que cette démarche collaborative avec les partenaires, en amont du projet, permettra la création d'une nouvelle structure adaptée à tous et pour tous.

Cette année est également marquée par des réflexions avancées en concertation avec des bureaux d'études spécialisés, pour la future place du marché. Les esquisses de cette place

entièrement repensée sont prévues pour la fin de l'année.

Par ailleurs, le Plan de mobilité simplifiée (PMS), porté par la Communauté de communes, permettra de planifier de nouvelles connexions entre Dieuze et ses environs, notamment en favorisant le développement des mobilités douces.

Le projet "Petites villes de demain", dans toutes ses dimensions et ses thématiques, vise à améliorer l'attractivité de Dieuze et à développer le bien-être de ses habitants. Dans cette optique, nous serions ravis de pouvoir échanger avec vous sur les projets de la commune, et nous espérons bien vous voir lors des

prochains ateliers thématiques "Mon Saulnois de demain"!



Sculpture de Jean-François Laurent inaugurée pour l'allée des Femmes Célèbres, le 8 mars 2023.



Dieuze

Vie sociale et solidaire

“UN ENFANT, UN ARBRE” OPÉRATION 2023

Pour marquer la naissance de chaque enfant dieuais et participer au reverdissement de notre commune, l'équipe des espaces verts des services techniques de la commune plante chaque année un ensemble d'arbres.

Après les liquidambers plantés sur la place de l'Hôtel de Ville, ce fut en 2023 la réhabilitation de l'îlot Noblemaire. Il a fallu pour cela couper trois érables dont la charpente était affaiblie et les remplacer par 25 arbres et arbustes, de différentes variétés, notamment des arbres fruitiers, composant ainsi un véritable îlot de fraîcheur. Chaque arbre a été identifié avec une plaque laitonnée comportant le prénom et la date de naissance d'un enfant dieuais, né entre le 1^{er} juin 2021 et le 31 décembre 2022. Toutes les familles concernées ont été invitées à un moment d'échange convivial avec l'équipe municipale et les agents des espaces verts.



LA SANTÉ DES FEMMES

Les Dieuaises et les Dieuais bénéficient, dans notre commune, d'une offre de soins variée.

Elle vient récemment de s'étoffer avec la mise en place d'une consultation en gynécologie dans les locaux de la Maison de santé pluridisciplinaire. Pour leur suivi gynécologique ou obs-

tétrical, les Dieuaises auront trois professionnelles à leur écoute au sein de la MSP.

► Tout d'abord **M^{mes} Catherine Chicha-Hamant et Anne-Sophie Fresse**, sage-femmes, prendront en charge toutes les consultations de prévention avec notamment, le frottis de dépistage du cancer du col de l'utérus, le dépistage du cancer du sein, le suivi et le renouvellement de contraception, le suivi de grossesse, la préparation à la naissance et la rééducation du périnée. Une consultation annuelle est préconisée.

► **Le docteur Janice Flavion, gynécologue**, assurera une consultation mensuelle, après orientation par le médecin traitant ou la sage femme, pour des pathologies relevant plutôt d'une prise en charge chirurgicale. Elle interviendra également au Centre de santé sexuelle (anciennement Planning familial) de Saverne et de Lunéville, notamment pour ce qui concerne les IVG médicamenteuses.

Pour toute information ou prise de rendez-vous, contactez la Maison de santé pluridisciplinaire au 03 87 86 77 77.

LE REPAS DES AÎNÉS

Après les colis pour le Noël 2020, les chèques-cadeau repas en 2021 et les tote-bags garnis en 2022, 2023 verra le retour du repas des aînés, souhaité par de nombreux seniors.

Ce moment festif et convivial se déroulera en janvier 2024 dans la salle des fêtes de la Délivrance. Les invitations seront lancées au courant de l'automne, pour tous les seniors âgés de 65 ans ou plus. Pour la bonne organisation de cet événement, une inscription sera obligatoire.





LE REGISTRE COMMUNAL DES PERSONNES VULNÉRABLES

Rappelons à nos aînés, résidant à leur domicile, qu'il leur est possible de s'inscrire sur ce registre.

Trois conditions sont nécessaires :

- ▶ avoir 65 ans ou plus ;
- ▶ avoir 60 ans ou plus et être reconnu inapte au travail ;
- ▶ être adulte handicapé bénéficiant de l'AAH, de la prestation de compensation du handicap ou de la RQTH.

Le formulaire d'inscription est disponible en mairie à l'accueil ou à télécharger sur le site internet de la mairie. En cas de déclenchement d'un plan d'alerte par le préfet (si canicule par exemple), les personnes inscrites seront contactées par des bénévoles téléphoniquement deux fois par semaine, pour conseil et assistance.

LUTTE CONTRE L'ISOLEMENT DES PERSONNES ÂGÉES

Le premier semestre 2023 a pu voir au club "Les retrouvailles" et à l'hôtel de ville de Dieuze, les premières réunions de travail collectives autour de la lutte contre l'isolement des personnes âgées sur le Saulnois.

Subventionné par le Conseil départemental et la conférence des financeurs, le dispositif rassemble actuellement des acteurs du Conseil départemental 57, de l'hôpital Saint-Jacques, du tissu associatif local (Mésanges bleues, Secours catholique, club "Les retrouvailles"), de l'ADMR, de la Communauté de communes du Saulnois, de la CPTS et des municipalités du Saulnois (Château-Salins, Dieuze, Vic-sur-Seille...).

4 grands objectifs sont portés par l'ADMR

- ▶ Repérer les personnes âgées isolées, détecter les situations problématiques, mobiliser un maillage autour de ces cas.
- ▶ Coordonner et soutenir les acteurs impliqués dans ce projet et développer des dispositifs permettant de lutter contre l'isolement des personnes âgées, et de favoriser la socialisation et l'acculturation*.
- ▶ Déployer des actions en faveur des personnes âgées isolées, en accompagnant les forces vives du terrain, en les aidant à acquérir l'autonomie nécessaire.

* Acculturation : processus par lequel une personne ou un groupe assimile une culture étrangère à la sienne.

- ▶ Promouvoir et sensibiliser le bénévolat, l'engagement des citoyens et des structures, tout en cherchant à outiller au mieux les personnes volontaires pour leurs missions (les former, les accompagner, les conseiller, les valoriser, etc.).

Les premiers échanges laissent entrevoir une belle dynamique autour de ce projet, une première campagne de communication permettant de sensibiliser les citoyens et les communes sera prochainement mise en place sur tout le territoire, avant le développement d'autres projets.

Pour tout renseignement, contactez Aurélien, coordinateur du dispositif, par téléphone au 07 87 46 50 96 ou par e-mail : azieleskiewicz@fedes7-admr.org

LES ATELIERS VITALITÉ

Le Jeudi 21 septembre 2023

Dès 60 ans, j'adopte les bons réflexes avec les Ateliers Vitalité

Les ateliers Vitalité, un programme d'éducation et de promotion de la santé développé par la MSA pour les seniors.

L'Association de Santé, d'Éducation et de Prévention sur les Territoires de Lorraine (ASEPT Lorrain) en partenariat avec la Commune de Dieuze, financé par la CARSAT Alsace Moselle, la MSA Lorraine, le Régime Local et la CAMIEG.

Salle des Commissions, Mairie, Place de l'Hôtel de Ville
57260 DIEUZE • À 14h30

Contact : ASEPT Lorraine - contact@aseptlorraine.fr 07 84 58 88 97

BIEN VIEILLIR

Ensemble, les caisses de retraite s'engagent

Cadre de vie



LE CONCOURS COMMUNAL DE FLEURISSEMENT 2023

Le printemps est de retour et, avec lui, les joies du jardinage. Alors, à vos sécateurs et à vos binettes pour préparer vos massifs, terrasses et jardins pour le concours de fleurissement communal 2023.

Vous avez pu découvrir récemment les bulletins d'inscription et le règlement du concours dans vos boîtes-aux-lettres. Quatre catégories ont été retenues :

- ▶ Maison avec jardin
- ▶ Murs, fenêtres, balcons ou terrasses
- ▶ Entreprises et commerces
- ▶ Potagers et vergers

En plus des critères d'esthétique et de créativité, seront aussi appréciés les indicateurs de développement durable : paillage, récupérateur d'eau, composteur (dont l'utilisation sera obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2024). Le passage du jury aura lieu en juillet et la remise des prix en octobre. Merci de votre mobilisation pour notre cadre de vie et l'embellissement de notre commune ! Tous les inscrits seront récompensés !

Pour rappel, Dieuze a trois étoiles au classement des Villes fleuries et deux libellules au label Ville nature (démarche zéro pesticide).



ESPACES VERTS

- ▶ Les agents municipaux affectés aux Espaces verts ont réalisé de nombreux aménagements printaniers sans oublier la préparation de l'été dans les serres municipales.

Ils réalisent eux-même une partie des plants ① qui seront utilisés pour garnir les jardinières et massifs dieuzaïses.

- ▶ Le square en bord de Seille, rue Émile Friant, a bénéficié d'un lifting.

Il a été repensé et modifié avec un aménagement plus durable en vue d'économiser l'eau.

- ▶ Le rond-point Charles Hermite a, lui aussi, fait l'objet d'un réaménagement total.

La bâche et les éléments techniques ont été changés et une végétalisation, rappelant la richesse du milieu aquatique local, a été réalisée. Une entrée de ville à nouveau accueillante, animée par quelques compositions colorées relevant de la tendance "Récup-art"

- ▶ Au niveau de "l'îlot Noblemaire"

Le service Espaces verts a également choisi différentes essences d'arbres, support du dispositif "Un enfant - un arbre", et effectué leur plantation ②.

SERVICES TECHNIQUES

Le printemps est signe, pour les agents des Services techniques, d'intervention aux quatre coins de la ville.

- ▶ Avec l'implantation d'un bac à sable à proximité du city-stade, afin d'accueillir les entraînements de saut en longueur des jeunes élèves de l'école Gustave Charpentier.



3



5

Travaux

De nombreuses interventions sont encore à venir.

- ▶ Au stade de foot, pose d'un grillage, d'un portail et confection d'un pare-ballon 3 pour créer une séparation matérielle et assurer la protection des installations.
- ▶ À la colonie des officiers 4, rénovation de deux logements (électricité, chauffage, sanitaire, peinture, cuisine équipée) par des entreprises.
- ▶ Rénovation des toitures des garages de l'ancienne gendarmerie et de la Colonie des officiers.
 - ▶ Villa Lapointe 5 et Colonie des officiers encore, changement de deux chaudières par des entreprises du Saulnois
 - ▶ Bâtiment de MV diffusion, propriété communale, habillage de la façade.
 - ▶ Projet de mise en conformité à la réglementation PMR de l'entrée de l'église et de son parvis.



4

Le règlement et les conditions d'attribution sont disponibles en mairie. Une aide administrative pour les démarches à effectuer est assurée par le service urbanisme de la mairie. En vous inscrivant, vous participerez activement à améliorer le cachet et l'embellissement de notre ville.



AVANT / APRÈS

▶ Bilan des actes d'autorisations des droits du sol 2022, instruits par la CCS (Communauté de communes du Saulnois)

Avec 133 dossiers instruits dont 68 certificats d'urbanisme, 55 demandes préalables de travaux, 8 permis de construire et 2 permis d'aménager, nous constatons une stabilité du nombre de dossiers à l'année avec majoritairement des certificats d'urbanisme, preuves des transactions foncières.

Les déclarations de travaux, généralement ciblées sur la rénovation ou l'extension de bâtiment, sont preuves d'amélioration en matière d'habitat.

L'OPAH-RU (Organisation programmée de l'amélioration de l'Habitat et de la rénovation urbaine) viendra renforcer cette action.

Rappel : l'édification de clôtures, ainsi que les travaux touchant à la façade et/ou à la toiture, sont soumis à une déclaration préalable.

Par ailleurs, une permanence des Architectes des bâtiments de France (ABF) aura lieu en mairie le jeudi matin, les 14 septembre, 9 novembre et 21 décembre 2023. Uniquement sur rendez-vous au 03 87 86 94 22.

URBANISME

▶ Notre Plan local d'urbanisme (PLU) est en révision.

Le Projet d'aménagement développement durable (PADD) a été revu avec les dernières données de l'INSEE, à la suite du recensement de la population. Le bureau ECOLOR a finalisé le dossier pour le transmettre aux Personnes publiques associées, lors de la réunion qui a eu lieu en mairie, le mardi 23 mai 2023.

▶ La municipalité a décidé de reconduire une 3^e campagne incitative de rénovation des façades de 2023 à 2025, validée par le Conseil municipal.

Lors de la 2^e campagne, nous avons accordé 23 subventions pour la rénovation des façades.

Vie scolaire et périscolaire



INSCRIPTIONS DANS LES ÉCOLES MATERNELLE ET ÉLÉMENTAIRE

Pour la rentrée scolaire 2023-2024, les nouvelles inscriptions à l'école maternelle (pour les enfants nés en 2020) et élémentaire, sont prises en mairie de Dieuze, au service de l'état-civil. Les dossiers d'inscription y sont disponibles. Se munir au moment du dépôt des demandes du livret de famille, du carnet de santé de l'enfant et d'un justificatif de domicile.

Important : pour les enfants non domiciliés à Dieuze, une demande de dérogation est à faire auprès de la commune de résidence. Il est rappelé que cette demande est impérativement à refaire lors du passage au CP.

Renseignements en mairie de Dieuze aux heures d'ouverture : au 03 87 05 65 81 ou au 03 87 05 65 76 (état-civil).

MOSEL'LIRE

► Concours Mosel'lire 2023

Les classes de l'école Gustave Charpentier ont une nouvelle fois massivement participé au concours "Mosel'lire" organisé par le département de la Moselle. Cette participation s'est faite en partenariat avec la médiathèque Lucien Becker de Dieuze. Quatre classes, une ULIS et la classe externalisée de l'IME ont réalisé des productions plastiques à partir d'un album étudié. La classe de CP de M^{me} Fusis a eu le privilège de rencontrer une auteure-illustratrice de la sélection, Charline Collette, et d'échanger avec elle.

À la suite des délibérations du jury, quatre groupes ont été primés lors d'une cérémonie de remise de prix qui a eu lieu à la Délivrance, le 23 mai dernier.

- **1^{er} prix**, catégorie CE1/CE2 : classe de M^{me} Dogan
- **2^e prix**, catégorie CE1/CE2 : dispositif ULIS de M^{me} Panza
- **3^e prix**, catégorie CE1/CE2 : classe de M^{me} Reny
- **3^e prix**, catégorie GS/CP : classe de GS de M^{me} Denis

Un grand bravo à tous les élèves participants et à leurs enseignantes !

LES ACTIVITÉS SE POURSUIVENT AU PÉRISCOLAIRE DIEUZOIS

- **Peut-être avez-vous remarqué les jolis lapins de Pâques 1 qui ont orné le rond-point Charles Hermite et le feu tricolore du centre de Dieuze.**

Un lapin de plus petite taille est venu embellir le jardin du périscolaire car les enfants l'entretiennent toujours avec autant de plaisir.

Nous œuvrons d'ailleurs à la décoration d'un terre-plein situé au niveau du rond-point. Vous pouvez maintenant observer les œuvres fabriquées par les enfants 2. Ils se sont lancés avec grand intérêt et dynamisme dans ce défi proposé par les Espaces verts et réalisé avec leur concours.

FONCTIONNEMENT DU PÉRISCOLAIRE

- Si l'accueil du matin est un temps libre, celui du soir est occupé par des activités diversifiées en fonction des projets en cours et du calendrier.
- La cantine, quant à elle, bat son plein. Ce temps de restauration est complété par des animations extérieures permettant d'évacuer un trop plein d'énergie. Des activités plus relaxantes sont bien sûr proposées en intérieur.





Commerces & vie économique

ACTIVITÉ COMMERCIALE

3 **Nouveauté à Dieuze : une centrale de financement s'installe**, pour la gestion de vos crédits immobiliers et professionnels, **dans les locaux d'Économiz** en centre-ville ! Économiz et la centrale de financement viennent de développer une offre qui allie leurs compétences et savoir-faire. L'offre à 360° ! Venez nombreux à leurs portes ouvertes, le 15 septembre 2023, lors de la foire d'automne. Ils vous accueilleront avec plaisir et vous feront découvrir cette nouvelle offre qui est novatrice et unique !

► Depuis début avril jusqu'au 30 juin, **un commerce éphémère a été ouvert** dans les locaux d'Alexis Grand Est, place de la Saline. Douze artisans et commerçants se sont relayés pour vous accueillir et vous faire découvrir leurs produits. ▼



► **La société BEVEL** s'est installée dans l'ancien LIDL. Une nouvelle vie pour ce local vide depuis trop longtemps. ▼

Le Comptoir BEVEL BY AFK ENERGIES

LIQUÉFACTION
distributeur agréé Total Energies

MANÈGES
distributeur et service après-vente agréé avec techniciens sur site

ÉLECTROPORTEURS & OUTILLAGE
large gamme d'accessoires professionnels

ARDELIE
vente et vente en sac ou conditionnement en bidons, futs et fûts

CONNECTION FLEXIBLES
réalisation de flexibles hydrauliques et haute pression sur mesure

CARBONACT
vente et livraison de GNR-GAZOIL-E-KRISTAL et BIO ENERGIET

GRANULES DE BOIS
produits de qualité (livraison à la palette ou en vente directe avec le drive pellets)

Chemin de FNalbuterie 57260 DIEUZE
03 87 86 73 57

OUVERT DU LUNDI AU VENDREDI
8H - 12H 13H30 - 17H30

REJOINGNEZ NOUS



► **Drive Leclerc** : Ouverture, place de l'Hôtel de Ville, d'un "Relais drive piéton" de l'enseigne Leclerc. Un service supplémentaire qui participe à l'attractivité du centre-ville.

► **La société HET** a été placée en redressement judiciaire le 15 février 2023 à la suite de l'augmentation du prix de l'électricité qui mettait en péril son équilibre financier (coût annuel représentant 70 % du chiffre d'affaire).

Une offre de reprise a été déposée le 25 avril, le tribunal a donné sa réponse le 31 mai, c'est la société "Ressource Recovery" qui reprend le site. En complément de l'activité de broyage de pneus, elle va développer un procédé révolutionnaire de recyclage du caoutchouc par pyrolyse pour en faire de l'huile "verte" et du noir de carbone. Ce circuit d'économie circulaire vert répond en tous points aux objectifs que la France s'est fixés en matière de recyclage.

► **La société RAFER** a été placée en redressement judiciaire, le 8 mars 2023. À ce jour, cinq offres de reprise sont étudiées. Une décision de cession devrait être prise courant juillet. ▼



LES PRINCIPALES FORMATIONS AQUIFÈRES DANS LA RÉGION DE DIEUZE

Elles sont constituées par :

- ▶ **les alluvions du Spin** : ces alluvions argileuses renferment une nappe superficielle peu étendue, drainée par le Spin, qui n'est pas exploitée.
- ▶ **le Keuper moyen** qui contient deux horizons aquifères : la dolomie de Beaumont et les grès à roseaux. Ces nappes superficielles donnent naissance à des sources qui assuraient autrefois l'assainissement en eau potable des collectivités du secteur (sources Brion à Val de Bride).
- ▶ **Le Keuper inférieur**, principalement au niveau des couches à Esthéria et de la zone d'altération superficielle des marnes. Les niveaux d'anhydrite intercalés dans les marnes peuvent être le siège de circulation d'eaux très minéralisées.
- ▶ **Les niveaux calcaro-dolomitiques** de la Lettenkohle. Les couches à cératites et les calcaires à entroques du Muschelkalk supérieur, ainsi que les grès du Muschelkalk inférieur : ces niveaux sont ici peu (ou pas) productifs et fournissent des eaux très minéralisées. Ils ne sont pas exploités.
- ▶ **Les grès du Trias inférieur (GTi)**, qui renferment une ressource en eau profonde (600 m) d'importance régionale, concourt très largement à l'alimentation en eau actuelle des collectivités et des industries. C'est cette ressource qui sera exploitée par les forages F5 et F1 bis.

Couvrant une superficie de 28 000 km² et renfermant de l'ordre de 180 milliards de m³ d'eau potentiellement utilisable, tant en nappe libre qu'en nappe captive, l'aquifère des grès du Trias inférieur constitue le principal aquifère régional.

La nappe des G.T.I. est localement en charge et même artésienne sous plus de 500 m de formations mamo-calcaires. Le risque de contamination des eaux par d'éventuelles pollutions issues de la surface est donc inexistant.

L'âge des eaux, daté à environ 11 000 ans aux environs de Dieuze, atteste d'ailleurs de la très faible vulnérabilité de la nappe qui s'écoule très lentement.

PIÉZOMÉTRIE DE LA NAPPE DES GRÈS

Dans la région de Dieuze, la nappe est captive et même artésienne sous les formations imperméables du Muschelkalk et du Keuper qui totalisent une épaisseur de près de 500 m.

D'une façon générale, la nappe des grès est alimentée par l'infiltration des précipitations sur les zones d'affleurement, dans la Sarre et dans les Vosges entre Wissembourg et Montheureux-sur-Saône principalement, et s'écoule, sous couverture, vers les affleurements au nord : vallée de la Sarre au nord de Sarreguemines, bassin houiller et région de Sierck-les-Bains au nord-ouest de Thionville.

Dans la région de Dieuze, les écoulements se font depuis les affleurements gréseux situés à environ 30 km au sud-sud-est du forage (vers le massif du Hohneck) en direction de la dépression piézométrique du bassin houiller créée par le rabattement de nappe lié aux exhaures minières.

La piézométrie de la nappe des grès reste très influencée par les pompages d'exhaure qui ont été pratiqués dans les mines de charbon du bassin houiller, du fait de relations hydrauliques locales entre les grès du Trias inférieur (GTi) et les travaux miniers. Au cours des dernières décennies, la piézométrie de la nappe des Grès du Trias inférieur avait sensiblement baissé avec l'accroissement des prélèvements par forage et l'augmentation des exhaures. Avec l'arrêt des exhaures, l'aquifère des GTi devrait retrouver un nouveau régime d'équilibre. Avec l'arrêt de l'exploitation du charbon dans les mines du bassin houiller, les pompages d'exhaures ont été arrêtés fin 2006, ce qui a provoqué, progressivement, une remontée du niveau piézométrique de la nappe des GTi et un retour à un niveau d'équilibre qui sera néanmoins inférieur à la piézométrie millénaire où les prélèvements d'eau par forage n'existaient pas. Cette phase de remontée comprenait en réalité une phase transitoire correspondant à l'engorgement de tous les travaux miniers sous les GTi dont la durée a été d'environ 6 ans. Le début de la remontée de la nappe dans l'aquifère gréseux s'est fait sentir à partir de 2012-2013 dans le bassin houiller.

ce en eau de Dieuze et des environs

ÉVOLUTION PRÉVISIONNELLE DE LA PIÉZOMÉTRIE DANS LE SECTEUR DE DIEUZE

Afin de connaître cette évolution prévisionnelle de la piézométrie de la nappe des Grès vosgiens dans le secteur de Dieuze, une modélisation sur le modèle hydrogéologique régional des GTi a été effectuée.

Dans la simulation prospective réalisée, les modifications du régime de prélèvements suivants ont été intégrées dans le modèle hydrogéologique, permettant ainsi de mesurer leur impact sur la piézométrie de la nappe.

- ▶ Arrêt des exhaures minières en 2006, avec mise en service simultanée des forages de substitution dans le bassin houiller.
- ▶ Prise en compte des projets de forage connus sur l'ensemble de la nappe captive des grès vosgiens.
- ▶ Mise en service des forages Roxane à Nitting (57) : 2 forages pour un volume de prélèvement total de 1 Mm³ / an (projet annulé).
- ▶ Mise en service de 4 nouveaux forages pour sécuriser l'AEP de l'agglomération de Sarrebourg : forage de Sarrebourg sur la commune de Buhl, forage du SIE de Wintersbourg sur la commune de Saint-Louis et les 2 forages de Niderhoff qui alimenteront le syndicat des eaux de Lorquin-Gondrexange et le Domaine des Trois Forêts de Center Parcs. Dans le modèle, ces forages sont mis en pompage à plein régime à partir de 2020, tandis que d'autres forages sont abandonnés.

Cette modélisation met en évidence dans le secteur de Dieuze :

- ▶ Une baisse piézométrique rapide à partir de 2006 induite par la mise en service des nouveaux forages du secteur de Sarrebourg et du forage F1 de Dieuze ;
- ▶ Une remontée progressive à partir de 2020 : la remontée de la nappe liée à l'arrêt des exhaures minières commence à se faire sentir dans le secteur de Dieuze et l'emporte sur la baisse piézométrique induite par les nouveaux pompages.

En outre, le modèle de l'ensemble de la nappe captive des GTi élaboré par le BRGM, montre que depuis l'arrêt des exhaures des mines du bassin houiller, le bilan de la nappe captive est redevenu positif.

Ce nouveau prélèvement et les autres prélèvements projetés (Sarrebourg, SIE Lorquin, Wintersbourg) sont largement compensés par l'arrêt des exhaures minières.

Toutes ces informations, accessibles à tous, sont disponibles dans les publications officielles du Bureau de recherche géologique et minière (BRGM), de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)...

Dernière confirmation de la remontée de la nappe du Trias inférieur dans le Bulletin de suivi d'étiage (BSE) de la région Grand Est, du 16 mai 2023.

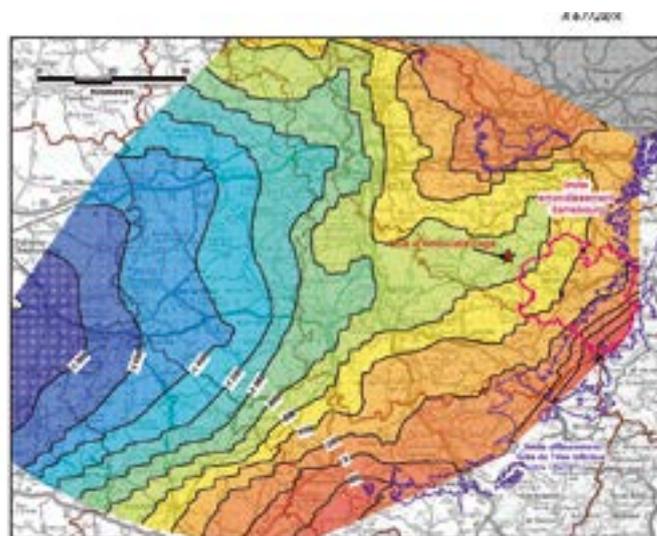


Figure 7 : Carte du mur des Grès du Trias (isobathes en mètres)

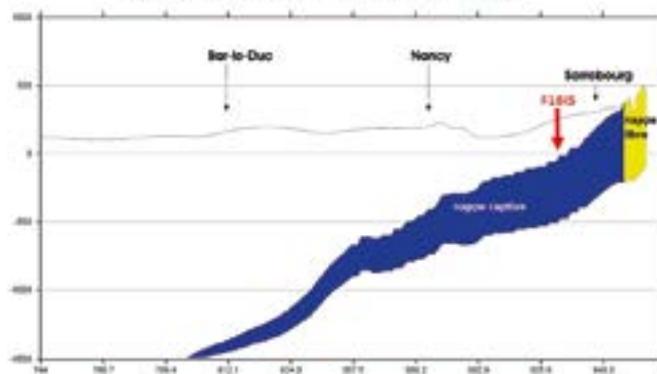


Figure 8 : Coupe schématique de l'aquifère des Grès du Trias inférieur d'ouest en est

Vie sportive et culturelle



SPORTS :

- **Le milieu associatif et sportif dieuzois compte une nouvelle championne dans une discipline plutôt méconnue, mais en plein développement : le tir subaquatique.**

Cette discipline mêle nage en apnée et précision de tir à l'arbalète sur des cibles immergées. Maëlle Baudon-Berry s'est illustrée aux derniers championnats de France à Annecy en remportant une médaille de bronze. Bravo à cette jeune sportive et à ses formateurs du club "les Palmés de la Seille".



- **Très bon cru pour la traditionnelle "Randonnée Moselle verte et ligne bleue", 38^e du nom, organisée par les cyclo-randonneurs dieuzois.**

Cette randonnée devrait d'ailleurs s'écrire au pluriel puisqu'il s'agit en fait de 5 parcours cyclos, de 4 circuits VTT et d'un parcours marche, qui ont été proposés à plus de 600 participants, par une météo

radieuse. Au retour, ils ont été nombreux à se restaurer en attendant la remise des coupes dans un esprit de convivialité et de partage, cher au club.

- **Deux finales et une coupe !**

Ce n'est pas une, mais bien deux finales que l'équipe Senior B de basket de Dieuze a disputé début juin.

La première, pour la coupe, a eu lieu le dimanche 4 juin à Frouard-Pompey contre Vandœuvre. Ce dernier jouant deux niveaux au-dessus, la différence s'est ressentie sur la fin, mal-



gré une bonne entame des Dieuzois qui se sont inclinés de 9 points dans le dernier quart : 90 à 81. Une belle bataille pour la deuxième finale de championnat qui se jouait, à l'annexe d'entraînement du SLUC Nancy basket, le dimanche 11 juin. Cette finale se jouait contre Houdemont, les Dieuzois ont pris le match en main pour avoir un point d'avance à la mi-temps et une victoire finale : 78 à 59.

Ce titre n'est qu'une consécration pour l'équipe dirigée par Mickaël Bolardi, assisté de Charles-Henri Bolardi, et qui a été invaincue toute la saison. Félicitations à l'ensemble des joueurs et au staff des Élans Dieuzois !

APRÈS-MIDI LOTO

Le dimanche 26 novembre 2023, l'association FE.M's, J'ose Dire... J'ose Vivre... organisera un après-midi loto, dans l'enceinte des Salines Royales, à la salle des fêtes La Délivrance.

Tous les renseignements nécessaires pour participer à cette après-midi récréative, seront diffusés par flyer et sur les réseaux habituels. Les portes seront ouvertes à partir de 12h30, avec possibilité de se restaurer.

REPAS AU SEL

Le 1^{er} avril dernier, salle de la Délivrance aux Salines Royales, la municipalité, en partenariat avec le lycée professionnel La Providence et l'association des Salines royales a organisé le premier repas gastronomique "au sel". Tous les plats cuisinés par l'équipe du LEP ont régalé les 150 convives présents.

Quoi de mieux pour le Saulnois et la ville de Dieuze que de mettre en avant "l'or blanc" qui a fait la richesse et l'image de notre territoire.

Un grand merci à tous les participants et un grand bravo à toute l'équipe du LEP pour la qualité de sa prestation tant au niveau du service que de la décoration et bien sûr, du culinaire. Rendez-vous l'année prochaine pour la deuxième édition.





LES PIAFS DU SAULNOIS

Basés à l'aérodrome de Guéblange-lès-Dieuze, ils ont été doublement à l'honneur ces derniers temps.

► Le samedi 10 juin 2023, **les 24h du Mans** ont fêté leur centenaire. Pour rehausser cette manifestation et notamment sa séance d'ouverture, les organisateurs ont fait appel aux hélicoptères du 1^{er} RHC de Phalsbourg: le drapeau, confectionné pour cette occasion, a été remis par hélicoptère, un "Caïman NH90" ¹, au milieu de 300 000 spectateurs ! Une manœuvre assurée par le commandant de bord de l'appareil qui n'est autre qu'un pilote d'ULM, licencié aux Piafs du Saulnois. Toutes nos félicitations pour ce spectacle, qui a valorisé notre région.



► La société SMARTBOX, dont les Piafs du Saulnois sont partenaires depuis une dizaine d'années pour l'organisation de baptêmes et vols d'initiation, par l'intermédiaire de coffrets-cadeaux, vient de leur attribuer le label de "Partenaire recommandé".

Ce label est la conséquence de la publication des commentaires des clients sur les réseaux sociaux, de leurs remarques, basés sur l'accueil, l'organisation, la propreté des locaux, la plateforme, la compétence des pilotes, etc.

Félicitations à eux !

Vie pratique

PETITES RÈGLES À RESPECTER AVEC L'ARRIVÉE DES BEAUX JOURS

► **Il appartient à chaque riverain de désherber les trottoirs** le long de leurs habitations, d'entretenir leurs haies et plantations, de procéder à l'élagage ou l'abattage des arbres de leurs propriétés, dès lors qu'ils portent atteinte à la sécurité et à la commodité du passage sur les trottoirs.



► Nous vous rappelons que l'article R. 116-2 du Code de la voirie routière réprime d'une contravention de la 5^e classe toute personne qui, en l'absence d'autorisation, aura établi ou laissé croître des arbres ou haies à moins de deux mètres de la limite du domaine public routier.

► **Les trottoirs publics sont réservés aux usagers se déplaçant à pied**: garer son véhicule sur les trottoirs peut être néanmoins toléré dans le cas où les côtés de la chaussée ne se prêtent pas au stationnement. Dans ce cas, il est impératif de laisser à disposition des piétons, un passage suffisant pour progresser en sécurité. Cet espace doit être assez large pour permettre le passage d'une personne handicapée en fauteuil roulant ou d'une maman avec sa poussette.



► De plus, **les véhicules garés ne doivent en aucun cas, masquer la visibilité des riverains sortant de chez eux.** Le stationnement gênant sur les trottoirs est réprimé par l'article R 417.105-IV du Code de la route. Le contrevenant peut se voir infliger une contravention de deuxième classe (35 €), ainsi que l'immobilisation et la mise en fourrière de son véhicule.

Vie pratique

INFOS ESTIVALES

Les beaux jours arrivent et chacun aspire à pouvoir nettoyer, embellir, fleurir, tondre son espace extérieur. Mais il sera plus judicieux de le faire en étant vigilant sur quelques règles de bon voisinage, de civilité, en respectant tout un chacun.

C'est pourquoi les petites règles ci-dessous sont bonnes à rappeler :

► **Pour les activités de brûlage** de déchets verts et autres produits végétaux :

► l'arrêté préfectoral 2016-DDT/SABE/NPN – n°48 en date du 22 juillet 2016, rappelle qu'**il est interdit de brûler à l'air libre des déchets végétaux**. Les particuliers, les professionnels, y compris les forestiers, les agriculteurs, les viticulteurs, les horticulteurs, les arboriculteurs ainsi que les collectivités locales et administrations publiques doivent privilégier la valorisation de tous les déchets végétaux par broyage



sur place, compostage ou par toute forme de valorisation énergétique telle que la méthanisation et la production de plaquettes combustibles.

► Des dérogations peuvent être exceptionnellement accordées par le préfet, dans le cas où il n'existe pas d'autre moyen de traiter ces déchets (pour tous renseignements complémentaires, se référer à l'article préfectoral nommé ci-dessus).

En cette période particulière, chacun "aspire à respirer", alors n'oublions pas la quiétude de chacun. Merci de votre civilité.

► **Pour les bruits de voisinage**, ceux-ci sont autorisés :

- du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 19h00 ;
- le samedi, de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h00 ;
- le dimanche et les jours fériés, de 10h00 à 12h00.



BRUITS de voisinage

Tous responsables
Tous concernés



RECENSEMENT MILITAIRE

Journée défense et citoyenne.

Les jeunes gens (garçons et filles), domiciliés à Dieuze et atteignant l'âge de 16 ans, doivent se présenter en mairie au service de l'état-civil, munis de leur carte nationale d'identité, du livret de famille et d'un justificatif de domicile de leurs parents, entre la date de leur anniversaire et la fin du 3^e mois suivant, en vue de leur recensement militaire.

Liste Électorale

Les inscriptions sur la liste électorale peuvent se faire tout au long de l'année.

Pour ce faire, il vous est demandé de vous présenter en mairie muni(e)

d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile. La démarche peut également être effectuée via le site officiel de l'administration française : service-public.fr.

Pour la mise à jour du fichier électoral, toute modification d'état-civil ou changement d'adresse, est également à signaler en mairie, ce qui permettra la bonne distribution des cartes électorales et de la propagande. Un doute ? N'hésitez pas à contacter le service de l'état-civil, pour vérifier votre inscription sur la liste (03 87 05 65 76 ou 03 87 05 65 81).



DÉCHÈTERIE DE DIEUZE



FERMETURE AU PUBLIC

À partir du
13 JUILLET
POUR DES
TRAVAUX DE MODERNISATION

Durée prévisionnelle des travaux : 5 mois

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SAULNOIS VOUS REMERCIÉ DE VOTRE COMPRÉHENSION ET VOUS INVITE À VOUS RENDRE DANS UNE DES DÉCHÈTERIES LES PLUS PROCHES

DÉCHÈTERIES	CHÂTEAU-SALINS Route de Hampont	ALBESTROFF Rue du Stade
-------------	------------------------------------	----------------------------

commune d'onneur



Dieuze

Chroniques Dieuaises / Responsable de publication : Daniel Hocquel

- Site internet : <https://www.dieuze.fr> • Rédaction : mairie de Dieuze
- Photographies : D. Schwartz et F. Bolardi
- Tél. : 03 87 86 94 22 • E-mail : contact@dieuze.fr
- Ligne graphique et impression : Flugel Communication SAS depuis 1891 / Morhange.